

**Objet : Budget prévisionnel 2026 de l'EPIC « Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette » -
Approbation du conseil communautaire**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. ALLARD (Pouvoir E. LALLEMENT). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). ILBERT. MANSOZ. VEUILLET. WDOWIAK.

ABSENTS : MMES BOIS. VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 20/02/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Le Président :

Rappelle, conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'office de tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Présente le budget primitif 2026 dont les sections s'élèvent à :

- Section Fonctionnement : 399 239.85€,
- Section Investissement : 95 800.00 € ;

Invite les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le budget de l'EPIC Office de Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette présenté précédemment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2026 de l'EPIC « Office de Tourisme du Lac d'Aiguebelette » dont les sections s'élèvent à 399 239.85 € (fonctionnement) et 95 800.00 € (investissement).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Sandra FRANCONY



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, elongated loop.